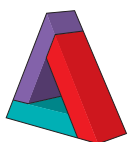


# Rapport de gestion 2005



# Table des matières

Editorial	3
Rétrospective	4
Portrait	6
Comptes annuels 2005	7
Bilan	9
Compte d'exploitation	10
Annexe aux comptes annuels	12
Rapport de l'organe de contrôle	22

Le rapport de gestion de la Fondation collective Patria Prisma paraît en allemand, français et italien.  
Si les traductions françaises et italiennes diffèrent du texte original allemand, la version allemande fait foi.

# Editorial

Egalement dans le domaine purement subobligatoire de la prévoyance professionnelle, la liberté d'organisation des institutions de prévoyance est de plus en plus restreinte par le législateur. Le nombre d'articles de loi dont il faut tenir compte dans le domaine subobligatoire a plus que doublé en raison de la 1<sup>re</sup> révision de la LPP.

## 3<sup>e</sup> paquet de la révision de la LPP

Dans le troisième et dernier paquet de la 1<sup>re</sup> révision LPP, qui est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006, cette tendance se manifeste par exemple dans la limitation du salaire maximum assurable, l'impossibilité des systèmes d'épargne pure et le relèvement à 58 ans de l'âge de retraite le plus anticipé possible. Mais le troisième paquet a également entraîné une uniformisation bienvenue des principes qui définissent la prévoyance professionnelle. Les différents règlements des administrations fiscales cantonales sont donc remplacés par une définition valable pour toute la Suisse.

## Transparence

Depuis 2005, les caisses de pension suisses doivent tenir leur comptabilité conformément aux normes de la Swiss GAAP RPC 26. Le présent rapport de gestion de la Fondation collective Patria Prisma a été établi pour la première fois selon ces nouvelles dispositions d'établissement des comptes. Le volume des informations publiées s'en trouve fortement accru.

Conçue à l'origine pour les institutions de prévoyance propres aux entreprises, la RPC 26 n'est que partiellement appropriée pour la transparence d'une fondation de prévoyance pratiquant un modèle d'assurance intégrale. Des informations comme le produit des capitaux ou la constitution de réserves, qui relèvent du contrat d'assurance avec Patria Vie, n'apparaissent pas dans les comptes annuels de la Fondation Patria Prisma. Patria Vie a réuni les données de ses affaires avec la prévoyance professionnelle dans un compte d'exploitation vie collective qu'elle a présenté au Conseil de fondation. L'ensemble de la documentation relative à la transparence est disponible sur Internet à l'adresse [www.helvetiapatria.ch](http://www.helvetiapatria.ch).

## Perspectives

L'avenir de la prévoyance professionnelle n'ira pas sans nouvelles évolutions ni modifications de lois, notamment du fait de l'introduction au 01.01.2007 du partenariat enregistré et des adaptations nécessaires suite aux accords bilatéraux passés avec l'UE. Et avec la 5<sup>e</sup> révision de l'AI et la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS, les prochaines modifications d'une certaine importance s'annoncent dans le droit des assurances sociales. Il reste à analyser dans quelle mesure ces modifications vont affecter également le domaine subobligatoire de la prévoyance professionnelle.

La réglementation croissante de la prévoyance du point de vue du droit fiscal augmente les exigences posées aux plans de prévoyance, notamment ceux du domaine des cadres. Dans ce contexte, notre tâche consiste encore davantage à présenter à nos clients des possibilités de compléter la prévoyance de base par un complément intelligent dans le domaine subobligatoire. Les systèmes flexibles de Patria Prisma constituent l'instrument idéal pour la couverture sur mesure de la totalité des besoins d'une entreprise en matière de prévoyance. En 2005 également, ceci nous a été confirmé par un nombre croissant d'entreprises affiliées. Nous remercions nos clientes et clients de nous avoir confié cette tâche exigeante, et de la confiance qu'ils nous témoignent ainsi.



Donald Desax  
Président du Conseil de fondation

# Rétrospective 2005

## Une croissance modérée

Depuis quelques années, une tendance se dessine à la résiliation des solutions d'assurance surobligatoires ou de leur intégration dans la prévoyance de base. Néanmoins, le nombre d'œuvres de prévoyance affiliées à la Fondation collective Patria Prisma en 2005 a augmenté de près de 2%. Chez les assurés actifs, il a même enregistré une croissance remarquable de 7.6%.

La forte augmentation (165%) du nombre de bénéficiaires de rente, résulte de façon déterminante de la reprise du portefeuille de bénéficiaires de rentes de vieillesse d'un fonds de prévoyance autonome en cours de dissolution.

Le desserrement de la politique d'acceptation très retenue de l'exercice précédent a entraîné en 2005 une réanimation de l'acquisition: ceci se reflète de façon prononcée dans l'augmentation de 174.3% des primes uniques.

Chiffres-clés	2004	2005	Modification	
			absolue	en %
<b>Cotisations</b> (en millions de CHF)				
Cotisations périodiques salariés et employeurs	39.8	41.7	1.9	4.8
Apports uniques	26.9	73.8	46.9	174.3
<b>Effectifs</b>				
Caisses de prévoyance affiliées	864	880	16	1.9
Assurés actifs	4 400	4 734	334	7.6
Bénéficiaires de rentes	181	480	299	165.2
Capital de couverture (en millions de CHF)	304.4	337.0	32.6	10.7

## Mise en œuvre de la 1<sup>re</sup> révision de la LPP

Pour la première fois depuis l'introduction de la prévoyance professionnelle en 1985, la 1<sup>re</sup> révision de la LPP a permis d'en revoir la base légale en profondeur. L'entrée en vigueur du troisième paquet le 01.01.2006 marque la clôture officielle de ce projet.

Le troisième paquet de la 1<sup>re</sup> révision de la LPP était entièrement placé sous le signe des aspects fiscaux. La LPP et l'ordonnance y afférente (OPP2) décrivent désormais cinq principes qui définissent la notion de la prévoyance professionnelle et qui distinguent la prévoyance professionnelle à privilèges fiscaux de la prévoyance privée (3<sup>e</sup> pilier). Les règlements des administrations fiscales en vigueur à ce jour, différents d'un canton à l'autre, sont donc uniformisés. Le 3<sup>e</sup> paquet englobe en outre de nouveaux règlements relatifs au rachat dans les prestations réglementaires ainsi que le salaire maximum assurable.

Notamment la définition des principes d'adéquation, de collectivité, d'égalité de traitement, de planification et du principe d'assurance fait qu'il est nécessaire d'adapter une partie des plans de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2006 afin de rétablir la conformité avec la loi. Les spécialistes en prévoyance de Helvetia Patria ont analysé les systèmes de prévoyance concernés, élaboré des propositions d'adaptation individuelles et ont soumis celles-ci aux œuvres de prévoyance concernées. Les travaux de conversion ont pu être achevés en majeure partie pour la fin de l'année.

### **PAKT – le nouveau système de gestion**

La densité sans cesse croissante de la réglementation ne manquera pas d'augmenter la complexité de l'administration de la prévoyance. Nous n'avons pas l'intention de répondre à cette évolution en réduisant l'individualisation et la flexibilité de notre offre. Nous travaillons plutôt à l'introduction d'un système de gestion moderne et répondant au niveau technique actuel pour relever les défis à venir.

La nouvelle plate-forme informatique PAKT a été développée conjointement avec la Bâloise. Dès 2006, la majeure partie des contrats pourrait être migrée dans le nouveau système. Au cours de cette année, nous prendrons les mesures nécessaires pour que les contrats restants puissent également être intégrés, au plus tard lors de la révision 2007 de la liste des salaires. PAKT nous permettra de réagir plus rapidement et avec davantage de flexibilité aux évolutions de la prévoyance professionnelle, et ainsi d'accroître encore la qualité du service pour nos clients.

### **Rapport d'activité du Conseil de fondation**

Lors des séances tenues en 2005, le Conseil de fondation a pris les résolutions suivantes:

- les comptes annuels 2004 ont été approuvés et le rapport annuel adopté ;
- la société KPMG Fides Peat a été désignée comme organe de contrôle de la Fondation collective Patria Prisma.

Au cours de l'exercice sous revue, aucune modification du taux d'intérêt pour les avoirs de vieillesse n'a été décidée (inchangé à 2.25%).

### **Changements au niveau des membres du Conseil de fondation**

En 2005, deux membres émérites de longue date du Conseil de fondation ont pris leur retraite et, partant, démissionné du Conseil de la Fondation collective Patria Prisma.

Monsieur Marc Ducommun, président du Conseil de fondation, a démissionné de sa fonction au 7 décembre 2005 en raison de sa retraite partielle. Lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2005 du Conseil de fondation, celui-ci a désigné à l'unanimité Monsieur Donald Desax en tant que nouveau président.

Monsieur Dieter Holz, responsable de la comptabilité et des bilans de la Fondation, a pris sa retraite au 31 août 2005 et démissionné du Conseil de fondation. Madame Rosmarie Champion a été nommée à sa succession par la fondatrice.

# Portrait

L'identification des membres du cadre avec l'entreprise dépend aussi du système de prévoyance en faveur du personnel. Dans la recherche de collaborateurs ou de cadres qualifiés, qui fournissent une contribution considérable au succès de l'entreprise, un bon système de prévoyance en faveur du personnel représente un excellent instrument de recrutement.

## **Sur mesure et flexible**

Créée en 1984, la Fondation collective Patria Prisma propose des solutions sur mesure dans le domaine de la prévoyance pour cadres et prévoyance complémentaire. Les solutions de prévoyance de Patria Prisma sont très flexibles. Ceci permet de coordonner systématiquement avec la prévoyance de base le besoin supplémentaire en prévoyance des collaborateurs du cadre, de réagir rapidement aux conditions environnementales changées et d'adapter les solutions de prévoyance avec souplesse aux nouvelles exigences.

## **Garanti à coup sûr**

La Fondation collective Patria Prisma garantit la sécurité totale conférée par le modèle d'assurance intégrale: l'ensemble des prétentions de prévoyance est couvert par un contrat d'assurance collective (également appelé contrat intégral) conclu avec Patria Vie. La Fondation transfère ainsi à Patria Vie les risques résultant de l'évolution des cas d'invalidité, de décès et de l'allongement de l'espérance de vie, les risques liés aux placements des fonds de prévoyance qui lui sont confiés, ainsi que la gestion des affaires.

Avec le contrat intégral, la Fondation collective Patria Prisma est certaine de pouvoir assumer à tout moment ses obligations envers ses assurés actifs et ses retraités. Toute sous-couverture est ainsi exclue. Pour les salariés et les employeurs affiliés, il s'agit non seulement de savoir leurs fonds de prévoyance en sécurité, mais aussi de ne jamais devoir verser de contributions de solidarité pour l'assainissement de la Fondation.

## **Un partenaire solide à ses côtés**

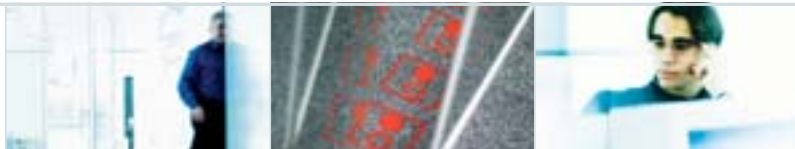
Avec Patria Vie, la Fondation Patria Prisma dispose d'un partenaire à ses côtés qui sait maîtriser les risques. Forte d'une expérience de plus d'un siècle, Patria Vie est la 5<sup>e</sup> compagnie d'assurance vie en Suisse.

Les prescriptions de sécurité relevant du droit de surveillance et les mécanismes de contrôle des compagnies d'assurance vie suisses sont très denses. Contrairement aux dispositions auxquelles sont soumises les caisses de pension autonomes, ceux-ci interviennent avant que les obligations à l'égard des assurés ne puissent plus être assumées dans leur intégralité.

## **Avec professionnalisme**

La densité législative et la complexité des conditions-cadres relatives à la prévoyance professionnelle ne cessent de s'intensifier. Cette dernière nécessite de plus en plus une gestion professionnalisée. En déléguant l'administration de leurs affaires, les caisses de prévoyance affiliées bénéficient de l'important savoir-faire des collaborateurs spécialisés de Patria Vie.

# Comptes annuels 2005





# Bilan

<b>Actifs</b> en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Placements pour les caisses de prévoyance	48 012 992.82	54 472 878.27
Avoirs auprès d'employeurs affiliés	5 921 674.93	6 676 133.16
Avoirs auprès de Patria Vie	42 091 317.89	47 796 745.11
Compte de régularisation actif	6 699 438.75	8 259 498.20
Actifs provenant de contrats d'assurance	304 365 616.00	337 007 358.00
<b>Total des actifs</b>	<b>359 078 047.57</b>	<b>399 739 734.47</b>

<b>Passifs</b> en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Dettes	11 712 645.18	13 291 509.01
Prestations de libre passage et rentes	5 567 560.05	6 432 639.15
Engagements envers Patria Vie	5 921 674.93	6 676 133.16
Autres dettes	223 410.20	182 736.70
Compte de régularisation passif	22 769 838.73	29 931 843.93
Réserves de contributions de l'employeur	6 582 831.89	7 003 349.45
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	304 365 616.00	337 007 358.00
Passifs résultant de contrats d'assurance	304 365 616.00	337 007 358.00
Fonds libres des caisses de prévoyance	13 644 888.97	12 503 402.73
Fonds libres de la Fondation:		
Situation en début de période	1 819.70	2 226.80
Intérêt	407.10	44.55
Première application de la Swiss GAAP RPC 26	0.00	0.00
Situation en fin de période	2 226.80	2 271.35
<b>Total des passifs</b>	<b>359 078 047.57</b>	<b>399 739 734.47</b>

# Compte d'exploitation

en CHF	2004	2005
Cotisations et apports ordinaires et autres	41 666 951.50	43 150 146.55
Cotisations salariés + employeurs	39 774 900.70	41 663 334.45
Cotisations de tiers	81 424.60	50 781.45
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	1 810 626.20	1 436 030.65
Prestations d'entrée et nouveaux contrats	26 870 984.85	73 832 496.82
Apports de libre passage	18 817 958.40	55 694 252.06
Apports de nouveaux contrats	8 053 026.45	18 138 244.76
<i>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>	<i>68 537 936.35</i>	<i>116 982 643.37</i>
Prestations réglementaires	- 21 678 507.80	- 24 131 775.30
Rentes de vieillesse	- 1 802 958.35	- 4 208 254.60
Rentes de survivants	- 199 644.85	- 347 636.35
Rentes d'invalidité	- 1 520 792.70	- 1 277 000.20
Autres prestations réglementaires	- 2 428 708.85	- 1 713 728.40
Prestations en capital à la retraite	- 14 085 362.80	- 14 284 121.20
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	- 1 641 040.25	- 2 301 034.55
Prestations de sortie et résiliations de contrats	- 43 344 531.90	- 28 786 475.70
Prestations de libre passage en cas de sortie	- 26 244 833.35	- 16 213 620.20
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	- 1 362 615.95	- 2 269 540.90
Prestations résultant de résiliations de contrats	- 15 737 082.60	- 10 303 314.60
<i>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</i>	<i>- 65 023 039.70</i>	<i>- 52 918 251.00</i>
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	1 571 539.20	810 971.33
Dissolution / Constitution de fonds libres	2 689 613.10	1 198 499.64
Dissolution / Constitution de réserves de contributions	- 1 118 073.90	- 387 528.31
Produit de prestations d'assurance	61 976 071.35	50 406 330.75
Prestations d'assurance	61 976 071.35	50 406 330.75
Charges d'assurance	- 67 062 507.20	- 115 281 694.45
Primes d'assurance	- 40 393 893.45	- 42 436 725.75
Apports uniques aux assurances	- 26 443 097.75	- 72 661 686.20
Cotisations au fonds de garantie	- 225 516.00	- 183 282.50
Résultat net de l'activité d'assurance	0.00	0.00

en CHF	2004	2005
Résultat net des placements des caisses de prévoyance	0.00	0.00
Produit des intérêts des créances	621 132.81	400 454.51
Rémunération des fonds libres	- 122 197.30	- 56 738.35
Charges d'intérêts pour fonds de tiers	- 459 139.76	- 310 407.31
Charges d'intérêts capital de fondation	- 43.65	- 44.55
Charges d'intérêts dépôt de primes d'épargne	- 409.50	- 275.05
Charges d'intérêts pour réserves de contributions de l'employeur	- 39 342.60	- 32 989.25
Autres produits	26 670.00	27 100.00
Remboursements de frais Patria Vie	26 670.00	27 100.00
Frais d'administration	- 26 670.00	- 27 100.00
Frais d'administration	- 26 670.00	- 27 100.00
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation	0.00	0.00
Constitution de la réserve de fluctuation	0.00	0.00
Excédent des produits après constitution de la réserve de fluctuation	0.00	0.00

# Annexe aux comptes annuels

## Bases et organisation

### Forme juridique et but

La Patria Prisma Fondation collective de prévoyance du personnel est une fondation collective créée par Patria, Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie (ci-après Patria Vie).

La Fondation a pour objet la prévoyance professionnelle non obligatoire en faveur des salariés dont l'employeur, respectivement l'entreprise, est membre de la Fondation par une convention d'affiliation, et qui a son domicile, son siège social et le lieu d'exploitation en Suisse. Dans le cadre des dispositions légales, la Fondation peut également prendre des mesures de prévoyance professionnelle en faveur des employeurs ou des indépendants.

### Enregistrement LPP et fonds de garantie

Registre de la prévoyance professionnelle:  
non enregistré

Fonds de garantie LPP: registre n° C1 NR32

### Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	17.12.1984, révisé pour la dernière fois le 13.02.1996
Règlement d'organisation	2004
Règlement de prévoyance	2004

### Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Organe de contrôle	KPMG Fides Peat, Zurich
Expert en prévoyance professionnelle	Patria Consulta Société de Conseils en matière de Prévoyance, Bâle
Autorité de surveillance	Office fédéral des assurances sociales

**Organe de gestion / droit à la signature**

Les membres du Conseil de fondation, Patria Vie, chargée de la gestion, et les autres personnes ayant droit de signature signent collectivement à deux.

**■ Membres du Conseil de fondation**

Donald Desax	Président (dès le 07.12.2005)
Marc Ducommun	Président (jusqu'au 06.12.2005)
Philipp Ammann	Membre
Rosmarie Champion	Membre (dès le 07.12.2005)
Dieter Holz	Membre (jusqu'au 06.12.2005)
Thomas Kläiber	Membre
Otto Kreienbühl	Membre

**■ Autres personnes autorisées à signer**

René Eggimann
Angela Godoy
Martin Müller

**Employeurs affiliés**

	31.12.2004 Nombre	31.12.2005 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	884	864
Entrées / Sorties	- 20	16
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	864	880

## Membres actifs et rentiers

### Assurés actifs

	31.12.2004 Nombre	31.12.2005 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	4 413	4 400
Variations par rapport à l'année précédente	- 13	334
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	4 400	4 734

### Bénéficiaires de rentes

	31.12.2004 Nombre	Évolution Nombre	31.12.2005 Nombre
Bénéficiaires d'une rente de vieillesse	77	299	376
Bénéficiaires d'une rente d'invalidité	82	- 15	67
Bénéficiaires d'une rente pour enfants d'invalides	3	0	3
Bénéficiaires d'une rente de veuf ou de veuve	16	15	31
Bénéficiaires d'une rente d'orphelin	3	0	3
Total	181	299	480

## Nature de l'application du but

Le but de la fondation est atteint lorsque des employeurs s'affilient à la fondation par le biais de contrats d'affiliation. Avec la conclusion d'un contrat d'affiliation, une œuvre de prévoyance est fondée.

### Explications relatives au plan de prévoyance

Chaque caisse de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle subobligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon la caisse de prévoyance et les prestations concernées.

### Financement, méthodes de financement

Le financement est régi séparément pour chaque caisse de prévoyance.

## Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

### Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2004. Les dispositions suivantes de Swiss GAAP RPC 26 n'ont pas encore été prises en compte:

- répartition des cotisations et apports entre salariés et employeurs,
- présentation séparée des versements anticipés pour la propriété du logement et les divorces, des apports uniques et des sommes de rachat.

### Explications relatives à la première application de la Swiss GAAP RPC 26

L'application pour la première fois des directives Swiss GAAP RPC 26 n'a pas entraîné de modifications significatives. Les chiffres de l'année précédente ont été remaniés pour pouvoir être comparés.

### Principes comptables et d'évaluation

#### ■ Principes comptables

Le rapport annuel se compose du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Il tient compte des chiffres de l'année précédente. L'annexe comprend des informations complémentaires ainsi que des explications sur les placements, le financement et les différents postes du bilan et du compte d'exploitation. Les événements survenus après la date de clôture du bilan ne doivent être mentionnés que s'ils influent sensiblement sur l'appréciation de la situation de l'institution de prévoyance.

#### ■ Principes d'évaluation

Créances	Valeur nominale après déduction des correctifs de valeur nécessaires
----------	--

Comptes de régularisation actifs	Valeur nominale
----------------------------------	-----------------

## Règles techniques / Couverture des risques / Degré de couverture

### Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques vieillesse, décès et invalidité sont entièrement réassurés par la Fondation auprès de Patria Vie pour chaque œuvre de prévoyance.

### Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les actifs et les passifs de contrats d'assurance mentionnés dans le bilan s'élèvent à CHF 337 007 358 (année précédente: CHF 304 365 616) et comprennent les avoirs de vieillesse, administrés par Patria Vie, des assurés actifs.

### Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Avoirs-épargne à la fin de l'année précédente	300 030 922.00	304 365 616.00
Cotisations d'épargne des salariés / des employeurs	30 057 024.00	31 338 467.00
Primes d'épargne AI	6 057.00	1 104.00
Apports de libre passage	25 917 922.00	37 581 847.00
Prestations de libre passage en cas de sortie et de résiliation de contrat	- 40 944 283.30	- 23 348 520.65
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	- 1 362 615.95	- 2 269 540.90
Résiliation en cas de départ à la retraite, de décès ou d'invalidité	- 15 726 403.05	- 16 585 155.75
Rémunération du capital d'épargne	6 386 993.30	5 923 541.30
Avoirs-épargne à la fin de l'exercice sous revue	304 365 616.00	337 007 358.00
Taux d'intérêt du capital d'épargne en LPP subrogatoire	2.25%	2.25%

Les chiffres ne peuvent pas toujours être coordonnés avec le compte d'exploitation, car ce dernier comprend d'autres composantes que les avoirs de vieillesse.

### Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

La Fondation fournit uniquement des prestations pour le domaine subrogatoire.

### Développement du capital de couverture pour les retraités

Toutes les rentes sont réassurées. La réserve mathématique non portée au bilan pour les rentiers s'élève à CHF 82 260 000 (exercice précédent : CHF 45 520 000).

### Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expert en prévoyance professionnelle atteste dans son rapport du 10 avril 2006 que la Fondation est toujours en mesure de remplir ses obligations.

### Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Dans la mesure où l'ensemble des risques d'assurance sont correctement couverts, la constitution de provisions techniques n'est pas nécessaire au sein de la Fondation Patria Prisma.

### Modification des bases et hypothèses techniques

Il n'y a aucune modification par rapport à l'année précédente.

### Réserves de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation

Il n'existe actuellement aucune réserve de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation.

**Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2**

Toutes les prestations de prévoyance réglementaires de la Fondation collective Patria Prisma sont entièrement réassurées auprès de Patria Vie (modèle dit d'assurance intégrale). La Fondation Patria Prisma transfère ainsi les risques biométriques liés à la

gestion de la prévoyance et le risque de placement à Patria Vie. De la sorte, les obligations de la Fondation Patria Prisma sont, à tout moment, intégralement couvertes. La Fondation ne peut pas afficher de sous-couverture.

**Explications relatives aux placements et au résultat net des placements****Organisation de l'activité de placement, règlement de placement**

Tous les actifs provenant de contrats d'assurance sont transférés à Patria Vie et placés par cette dernière. Le placement des capitaux par Patria Vie est régi dans les documents suivants:

- Conditions-cadres et allocation stratégique des actifs pour le marché de l'assurance Suisse – Affaires vie, du 25.02.2004
- Directives d'application – règlement de placement et compétences financières pour le marché Suisse (Helvetia et Patria), du 03.04.2002

**Explications du résultat net des placements**

Le résultat net des placements des caisses de prévoyance concerne les fonds libres et les réserves de contributions de l'employeur des caisses de prévoyance placés auprès de Patria Vie, d'une part, ainsi que des dettes envers des destinataires donnant lieu à un produit d'intérêt pour la Fondation à hauteur de la charge d'intérêts.

**Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de contributions de l'employeur****■ Placements chez l'employeur**

Les avoirs des employeurs affiliés s'élèvent à CHF 6 676 133.16 (année précédente: CHF 5 921 674.93) et constituent des avoirs de prime.

**■ Réserve de contributions de l'employeur**

en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Réserve de contributions de l'employeur au 01.01.	5 425 415.39	6 582 831.89
Apports	1 810 626.20	1 436 030.65
Apports de nouveaux contrats	0.00	322 039.95
Utilisation pour le paiement des primes	- 354 552.40	- 578 413.20
Prestations résultant de résiliations de contrats	- 337 999.90	- 792 129.09
Intérêt	39 342.60	32 989.25
Réserve de contributions de l'employeur au 31.12.	6 582 831.89	7 003 349.45

## Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### Explications relatives aux avoirs auprès de Patria Vie

en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Avoirs en compte courant	5 569 786.85	6 434 910.50
Avoirs en compte courant catégorie Fonds de garantie	223 410.20	182 736.70
Dépôts d'excédents	11 626 144.85	9 897 298.85
Réserves de contributions de l'employeur	6 582 831.89	7 003 349.45
Autres fonds libres de la caisse de prévoyance	2 018 744.12	2 606 103.88
Primes provisionnelles	2 974 962.38	3 824 902.38
Apports uniques en suspens des assurés	13 095 437.60	17 847 443.35
<b>Total des avoirs auprès de Patria Vie</b>	<b>42 091 317.89</b>	<b>47 796 745.11</b>

### Explications relatives au compte de régularisation actif

en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Prestations payées d'avance	6 699 438.75	8 259 498.20
<b>Total du compte de régularisation actif</b>	<b>6 699 438.75</b>	<b>8 259 498.20</b>

### Explications relatives aux engagements envers Patria Vie

en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Primes dues	5 921 374.93	6 676 133.16
Apports uniques dus	300.00	0.00
<b>Total des engagements envers Patria Vie</b>	<b>5 921 674.93</b>	<b>6 676 133.16</b>



**Explications relatives au compte de régularisation passif**

en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Prestations payées d'avance	6 699 438.75	8 259 498.20
Primes perçues d'avance	2 974 962.38	3 824 902.38
Apports uniques en suspens	13 095 437.60	17 847 443.35
<b>Total du compte de régularisation passif</b>	<b>22 769 838.73</b>	<b>29 931 843.93</b>

**Explications relatives aux fonds libres des caisses de prévoyance**

en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Excédents individuels	9 894 946.40	8 534 605.50
Excédents collectifs	1 676 186.05	1 307 405.90
Fonds libres	2 073 756.52	2 661 391.33
<b>Total des fonds libres des caisses de prévoyance</b>	<b>13 644 888.97</b>	<b>12 503 402.73</b>

**Explications relatives au résultat net de l'activité d'assurance**

Le résultat net équilibré de l'activité d'assurance illustre le fait que la Fondation ne supporte elle-même aucun risque dans le cadre de l'assurance intégrale. Patria Vie garantit l'ensemble des prestations ainsi que la rémunération des avoires de vieillesse.

**Explications relatives aux charges d'assurance**

en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Prime de risque	7 366 961.65	7 870 821.75
Prime de frais	2 969 907.90	3 176 655.30
Prime d'épargne	30 057 023.90	31 389 248.70
Apports uniques	26 443 097.75	72 661 686.20
Cotisation au fonds de garantie	225 516.00	183 282.50
<b>Total des charges d'assurance</b>	<b>67 062 507.20</b>	<b>115 281 694.45</b>

**Explications relatives aux autres produits**

en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Remboursement des frais de rappel de Patria Vie	22 600.00	21 900.00
Autres remboursements de frais	4 070.00	5 200.00
<b>Total autres produits</b>	<b>26 670.00</b>	<b>27 100.00</b>

**Explications relatives aux frais d'administration**

en CHF	31.12.2004	31.12.2005
Frais de rappel	22 600.00	21 900.00
Autres frais	4 070.00	5 200.00
<b>Total des frais d'administration</b>	<b>26 670.00</b>	<b>27 100.00</b>

**Demandes de l'autorité de surveillance**

L'autorité de surveillance n'a déposé aucune demande.

**KPMG Fides Peat  
Audit**  
Badenerstrasse 172  
CH-8004 Zurich

Case postale  
CH-8026 Zurich

Téléphone +41 44 249 31 31  
Téléfax +41 44 249 23 19  
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil de fondation de

**Patria Prisma Fondation collective de prévoyance du personnel, Bâle**

---

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements de Patria Prisma Fondation collective de prévoyance du personnel pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005. Les indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels ont été vérifiées par un autre organe de révision. Leur rapport du 15 juin 2005 ne contient pas de réserves.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG Fides Peat

Ronald Schnurrenberger  
*Expert-comptable dipl.*  
*Responsable de la révision*

Stefan Inderbinen  
*Expert-comptable dipl.*

Zurich, 27 juin 2006

*Annexe :*

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

**Patria Prisma**

**Fondation collective de prévoyance du personnel**

St. Alban-Anlage 26

4002 Bâle

Téléphone 0848 80 10 20

FAX 0848 80 10 21

[www.helvetiapatria.ch](http://www.helvetiapatria.ch)